

**SULF-N® Ammonium Sulfate****000000011568**

Version 1.5

Date de révision 08/16/2018

Date d'impression 01/07/2019

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

Nom du produit : SULF-N® Ammonium Sulfate

Numéro : 000000011568

Description d'utilisation du produit : Engrais

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur : AdvanSix Inc.  
300 Kimball Dr Ste 101  
Parsippany, NJ 07054

Pour obtenir de plus amples renseignements, téléphonez au : 1-844-890-8949  
+1-973-526-1800

**Dans le cas d'un appel d#urgence** : Transport et / ou lutte contre les empoisonnements  
(CHEMTREC):  
1-800-424-9300 or +1-703-527-3887  
:  
: (jour et nuit)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Aperçu des urgences**

Forme : granulés

Couleur : incolore à brun

Odeur : inodore

**Classification de la substance ou du mélange**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Cancérogénicité**

Aucun des constituants de ce produit présents dans des quantités supérieures ou égales à 0,1 % n'est désigné comme un agent cancérigène connu ou prévisible par le NTP, le CIRC ou l'OSHA.

**SULF-N® Ammonium Sulfate****00000011568**

Version 1.5

Date de révision 08/16/2018

Date d'impression 01/07/2019

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : Mélange

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	>98.50 %

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Inhalation : Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- Ingestion : Provoquer les vomissements, mais uniquement si la victime est parfaitement consciente. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Appeler un médecin.

**Avis aux médecins**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

**SULF-N® Ammonium Sulfate**
**00000011568**

Version 1.5

Date de révision 08/16/2018

Date d'impression 01/07/2019

appropriés	locales et à l'environnement voisin.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	<p>: Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.          Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.          Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.          Réactions explosives avec les oxydants tels que chlorate de potassium et/ou les peroxydes.          En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:</p> <p>Oxydes de soufre          Ammoniac          Monoxyde de carbone          Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)</p>
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	<p>: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.          En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.</p>
Information supplémentaire	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles	<p>: Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.          Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.          Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.          Enlever toute source d'ignition.          Veiller à une ventilation adéquate.          Éviter la formation de poussière.          Éviter l'inhalation de la poussière.          Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p>
Précautions pour la protection de l'environnement	<p>: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.          Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.          Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.</p>
Méthodes de nettoyage	: Utiliser un équipement de manutention mécanique. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**SULF-N® Ammonium Sulfate****00000011568**

Version 1.5

Date de révision 08/16/2018

Date d'impression 01/07/2019

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Utiliser un aspirateur adéquat.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Manipulation : Manipuler avec prudence.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Éviter la formation de poussière.  
La formation de mélanges explosifs d'air et de poussières n'est pas escomptée.  
En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.  
La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un endroit sec.  
Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Protéger contre les dommages physiques.  
Ne pas stocker près de substances incompatibles.  
Ne pas stocker en commun avec:  
Oxydants forts

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

Mesures de protection : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Se laver à fond après manipulation.

Mesures d'ordre technique : En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

**SULF-N® Ammonium Sulfate****00000011568**

Version 1.5

Date de révision 08/16/2018

Date d'impression 01/07/2019

La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.  
Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

- Protection des yeux : Ne pas porter de lentilles de contact.  
Porter selon besoins:  
Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection des mains : Gants  
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.  
Remplacer en cas d'usure.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
- Protection respiratoire : Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.

**Directives au sujet de l'exposition**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Etat physique : granulés
- Couleur : incolore à brun
- Odeur : inodore
- pH : 5.5
- Point/intervalle de fusion : Note: donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Note: Non applicable
- Point d'éclair : Note: Non applicable

**SULF-N® Ammonium Sulfate****00000011568**

Version 1.5

Date de révision 08/16/2018

Date d'impression 01/07/2019

Limite d'explosivité, inférieure	: Note: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Note: Non applicable
Pression de vapeur	: Note: Non applicable
Densité	: 65 lb/ft3
Hydrosolubilité	: 410 - 750 g/l à 20 - 25 °C
Température d'inflammation	: Note: Non applicable
Température de décomposition	: 280 °C
Poids moléculaire	: 132.14 g/mol

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Matières incompatibles	: Oxydants forts Zinc Cuivre Matériaux contenant du cuivre
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de soufre Ammoniaque Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

**SULF-N® Ammonium Sulfate****000000011568**

Version 1.5

Date de révision 08/16/2018

Date d'impression 01/07/2019

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 3,000 mg/kg  
Espèce: Rat
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2,000 mg/kg  
Espèce: Rat
- Irritation de la peau : Espèce: Lapin  
Résultat: irritation légère
- Irritation des yeux : Espèce: Lapin  
Résultat: irritation légère
- Génotoxicité in vitro : Note: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

- Toxicité pour le poisson : CL50: > 460 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Espèce: Leuciscus idus(Ide)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50: 423 mg/l  
Durée d'exposition: 25 h  
Espèce: Daphnia magna
- : CL50: 433 mg/l  
Durée d'exposition: 50 h  
Espèce: Daphnia magna
- : CL50: 292 mg/l  
Durée d'exposition: 100 h  
Espèce: Daphnia magna

**SULF-N® Ammonium Sulfate****000000011568**

Version 1.5

Date de révision 08/16/2018

Date d'impression 01/07/2019

**Information supplémentaire sur l'écologie****SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Méthodes d'élimination : Respectez tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux relatifs à l'environnement.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT** Marchandise non dangereuse

**TDG** Marchandise non dangereuse

**IATA** Marchandise non dangereuse

**IMDG** Marchandise non dangereuse

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Inventaires**

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques : Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS) : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**SULF-N® Ammonium Sulfate****00000011568**

Version 1.5

Date de révision 08/16/2018

Date d'impression 01/07/2019

and Nuclear Waste Control  
Act

Chine. Inventory of Existing : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
Chemical Substances

**Information sur les législations nationales****NPRI**

Inventaire National Canadien des Rejets de Polluants (INRP): Aucun composé n'est listé dans INRP.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

	<b>HMIS III</b>	<b>NFPA</b>
Danger pour la santé	: 1	1
Inflammabilité	: 0	0
Risque physique	: 0	
Instabilité	:	0

Systèmes de classification des risques (p. ex., HMISMD III, NFPA) : Les renseignements qu'ils contiennent ne s'adressent qu'aux personnes qui ont reçu une formation pour le système concerné.

**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de publication antérieure: 09/28/2015

Préparé par AdvanSix Product Stewardship Group